

# ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES À L'OFFICE SPÉCIAL DE PUBLICITÉ

## Département SPJO

CS 30018, 92523 Neuilly-sur-Seine Cedex

Tél. : 01-49-04-01-72 ou 01-49-04-02-15 – Télécopie : 01-43-33-32-26

(L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

## CONCESSIONS DIVERSES

N° 17863

### AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

**Demande de permis exclusif de recherches de mines dit « Cressy »  
par la société Variscan Mines (départements de Saône-et-Loire et de la Nièvre)**

#### *Présentation du projet*

Par demande du 31 janvier 2013, la société Variscan Mines, située à Orléans (Loiret), a sollicité l'octroi, pour une durée de cinq ans, du permis exclusif de recherches de mines de cuivre, zinc, plomb, or, argent et substances connexes, dit « permis Cressy ».

La demande de permis porte sur une superficie d'environ 225 km<sup>2</sup> et le périmètre sollicité se situe sur les territoires des départements de Saône-et-Loire et de la Nièvre.

Il est délimité par un polygone à côtés rectilignes dont les coordonnées géographiques (exprimées en coordonnées Lambert 93) des sommets successifs A, B, C, D, E, F, G et H sont définies comme suit :

POINTS	X (en Lambert 93)	Y (en Lambert 93)
A	773 746	6 631 917
B	768 766	6 622 602
C	768 987	6 603 231
D	757 089	6 604 932
E	756 986	6 611 373
F	763 724	6 617 611
G	763 634	6 626 249
H	767 389	6 631 843

#### *Procédure de mise en concurrence*

En application du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers, la demande est soumise à une mise en concurrence d'une durée de trente jours à compter de la publication de l'avis au *Journal officiel* de la

République française.

Cette demande ainsi que les documents cartographiques associés peuvent être consultés dans ce délai :

- au ministère du redressement productif, direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, direction de l'eau et de la biodiversité (sous-direction de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales), bureau de la gestion et de la législation des ressources minérales non énergétiques, Grande Arche, paroi Sud, 92055 La Défense Cedex ;
- à la préfecture de Saône-et-Loire, direction des libertés publiques et de l'environnement, bureau de la réglementation et de l'environnement, bâtiment B, 217, rue de Strasbourg, 71000 Mâcon.

Les demandes en concurrence doivent être adressées, par lettre recommandée avec accusé de réception, au ministre chargé des mines, dans le délai de trente jours à compter de la date du présent *Journal officiel*.